



Délibération n°597
Temps de Travail
Des Services du PETR Le Grand Clermont

Réunion du Comité Syndical du 04 octobre 2018

Convoqué le vingt-cinq septembre deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le quatre octobre deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-huitième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

88^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Pascale AMEIL
Monsieur Christian ARVEUF
Monsieur Roland BONJEAN
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Christophe CHAPUT
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Martine FAUCHER
Monsieur Philippe GAILLARD
Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Éric HAYMA
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Yves LIGIER

À Monsieur Dominique ADENOT
À Monsieur Michel PROSLIER
À Monsieur Gérard DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20181004-DCS598-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2018

Étaient excusés / absents :

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Roger GARDES

Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Temps de Travail Des Services du PETR Le Grand Clermont

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la délibération 407 du 15 janvier 2015 fixe les conditions d'organisation du temps de travail des services du PETR Le Grand Clermont.

Les modalités déterminées étant restrictives à plusieurs égards, il convient de raisonner en amplitude horaire et d'assouplir la gestion du temps de travail des agents en relation avec les nécessités de service afin d'optimiser l'efficacité des services.

Les amplitudes horaires proposées sont les suivantes, compte tenu d'une pause déjeuner minimale de 30 minutes :

- Administration Générale et Pôle Développement :

- Personnels administratifs de catégorie C :

- Lundi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- Mardi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- Mercredi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- Jeudi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- Vendredi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

- Personnels administratifs et techniques de catégorie A et B :

- Lundi : 07h00-19h00
- Mardi : 07h00-19h00
- Mercredi : 07h00-19h00
- Jeudi : 07h00-19h00
- Vendredi : 07h00-19h00

- Pôle Urbanisme :

- Personnels de catégorie B (Instructrices et Instructeurs du droit des sols) et C :

- Lundi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Mardi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Mercredi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Jeudi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Vendredi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- Personnels de catégorie A et B :

- Lundi : 07h00-19h00
- Mardi : 07h00-19h00
- Mercredi : 07h00-19h00
- Jeudi : 07h00-19h00
- Vendredi : 07h00-19h00

Le temps de travail hebdomadaire reste inchangé à 38 heures par semaine et 18 jours ARTT par année civile, de même que les modalités de calcul de la réduction du nombre de jours ARTT en fonction du nombre de jours de congé pour maladie ordinaire.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver l'organisation du temps de travail des agents telle que présentée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les conditions d'organisation du temps de travail telles que présentées.

À Clermont-Ferrand, vendredi 05 octobre 2018.

**Dominique ADENOT,
Président.**

